

depuis 15, 20 et 25 ans. Les chiffres au tableau indiquent que les rampes sont faites sur environ 400 milles de voie. La majeure partie était faite lors de la déclaration de la guerre en 1914, et les colons attendent depuis avec anxiété. Personne ici ne réalise ce que signifie pour ces hommes, femmes et enfants le fait de vivre à 10, 20, 25 et jusqu'à 60 milles d'un chemin de fer. Et maintenant que l'on veut construire ces lignes, on rejette la proposition parce que, comme je le concède, elle n'a pas été régulièrement soumise, et rien ne sera fait cette année. Il est vrai qu'on ne peut faire beaucoup dans le temps qui reste, mais cette Chambre pourrait en venir à une entente avec le gouvernement. Que ce dernier demande des crédits distincts pour que nous jugions de chaque ligne séparément et que soient construites celles qui sont à l'avantage des colons comme de notre réseau national. Si ces lignes ne sont pas construites dans un avenir prochain, certaines des provinces de l'Ouest seront dépeuplées. Nous verrons se continuer l'émigration, commencée l'année dernière, de centaines et de milliers de nos citoyens. Il nous arrive de nouveaux colons, mais dix de ces derniers ne valent pas un colon qui est au Canada depuis quelques années. Si nous retardons plus longtemps la construction des chemins de fer, nombre de nos gens abandonneront leurs fermes. Je prie donc le leader de l'opposition et le leader du gouvernement de s'efforcer d'effectuer une entente par laquelle on assurera la construction de ces embranchements.

L'honorable R. H. POPE: Les observations de l'honorable sénateur d'Assiniboia (M. Turriff) m'ont vivement intéressé. Ayant vécu plusieurs années dans l'Ouest, j'apprécie les difficultés dont il a parlé. Il nous dit que la population attend depuis vingt ans. Permettez-moi d'ajouter que dans la province de Québec, où je suis né, certaines régions attendent un chemin de fer depuis plus de quarante ans. Les premiers chemins de fer furent construits en pleine forêt. La colonisation s'est étendue à 20, 30 et même 40 milles de chaque côté de la ligne principale, mais la population n'a pas plus de communication par voie ferrée qu'elle en avait il y a trente ou quarante ans. Il s'agit maintenant de choisir certaines lignes. Il est vrai, comme l'a déclaré le leader du gouvernement, que nous pouvons ajouter à la liste ou en retrancher.

L'honorable M. DANDURAND: Non, je n'ai pas dit cela.

L'honorable M. POPE: Je ne dis pas non plus que vous l'avez affirmé.

L'honorable M. FOWLER: Ou faire des substitutions.

L'hon. M. TURRIFF.

L'honorable M. POPE: Je demandais si quand nous retranchions une ligne nous pouvions en substituer une autre, peut-être dans Québec. Ne fera-t-on rien pour la population de cette vieille province? J'apprécie les citoyens de la Saskatchewan à leur juste valeur, mais ils ne valent pas mieux que les citoyens de Québec et ne méritent pas plus de faveurs. Notre population est née sur notre sol et n'a pas immigré d'autres pays. S'il est une chose qui, plus que toute autre, doit intéresser le gouvernement du Canada c'est le bien-être des Canadiens de naissance. Dans les circonstances, que je n'ai pas exagérées, j'en appelle au peuple et au Sénat du Canada au nom de la province de Québec. Quelle soit comprise dans le programme de construction ferroviaire afin que ses citoyens qui vivent à 30 ou 40 milles d'un chemin de fer puissent avoir accès aux marchés et aux centres de distribution. Je crois plaider une bonne cause; je demande justice et rien de plus. Le leader du gouvernement tourne la tête. Je suis surpris qu'il ne me regarde pas avec une cordiale sympathie. Je m'étonne que mon appel ne le fasse pas décider de consulter ses collègues et faire donner à la province de Québec une part légitime dans ce superbe programme nouveau du gouvernement. Il veut construire des voies ferrées partout, il veut les payer comme il l'entendra. Jamais pareille proposition ne nous a été faite, à nous de la province de Québec. Aux anciens jours nous devions mesurer la distance, dire où nous partions et où nous allions, faire une juste estimation du coût, organiser une compagnie, assumer la responsabilité d'obtenir aussitôt les fonds nécessaires pour l'achat de l'emprise de la voie, etc., avant de nous présenter au parlement pour demander un maigre subside. D'abord de \$1,600 le mille, ce subside fut augmenté à \$3,200, puis à \$6,500 par mille, si le coût de la voie s'élevait à ce chiffre, que nous réussissions ordinairement à atteindre. Nous voyons maintenant se construire des chemins de fer dans des régions désertes, sans organisation, sans appel aux bailleurs de fonds, sans arpentage, sans connaissance des distances, sans garantie de coût. Nous venons au parlement du Canada et obtenons une lettre de crédit en blanc, qui nous procurera tout l'argent nécessaire à la construction. Et on refuse d'inclure la province de Québec dans cette liste pour un seul mille de voie ferrée. Ai-je entendu quelqu'un dire douze milles? On a discuté à propos de 14 milles. On n'aurait pas dû le faire. Le leader du gouvernement est trop modeste; il ne demande que 14 milles de voie sur plus d'un millier. Le refuser serait par trop mesquin, et indigne de cette Chambre. Nous devrions construire ces 14 milles, et je suis presque tenté d'aller les